

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

GRAND RULLECOURT

## SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19    PLUI ADOPTÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études : **urbx.com**  
Échelle : 1/5000<sup>ème</sup>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
62810 AVESNES-LE-COMTE  
03.21.220.200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



- Légende**
- ▭ Limites communales
  - ▨ INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
  - ▨ INT1 : Périmètre de protection des cimetières
  - ▨ PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
  - ▨ PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles : zone spéciale de dégagement
  - ▨ AC1 : Monument Historique
  - ▨ AC1 : Monument Historique : périmètre de protection
  - ▨ JS1 : Servitude de protection des équipements sportifs
  - ▨ I4 : Passage de lignes électriques aériennes ou souterraines
  - ▨ I3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques